

POPULATION & SOCIÉTÉS

La femme dans les pays arabes : vers une remise en cause du système patriarcal ?

*Philippe Fargues**

À la fin de l'été 2002, un rapport préparé pour les Nations unies par d'éminents chercheurs arabes fit grand bruit en offrant un panorama sans complaisance du développement humain dans le monde arabe. Il révélait qu'un triple déficit – en liberté civile et politique, en production et diffusion du savoir, et en émancipation des femmes – le minait gravement [1]. Ces facteurs, notamment le dernier, sont considérés comme les principaux déterminants de la transition démographique, en particulier de l'abaissement de la fécondité. La condition des femmes devrait donc s'accompagner du maintien de leur fécondité à un niveau élevé. Qu'en est-t-il en réalité ?

L'indice de fécondité est de 3,4 enfants en moyenne par femme en 2000 dans l'ensemble des pays arabes. Ce nombre peut sembler élevé par rapport à la moyenne mondiale (2,7), mais il est faible comparé aux six à huit enfants qui étaient la norme dans la génération précédente. La fécondité a donc beaucoup diminué. En comparaison avec les pays d'Asie ou d'Amérique latine de même niveau de développement, la baisse a débuté plus tard dans le monde arabe, mais une fois amorcée, son déroulement a été plus rapide, si rapide que les annuaires internationaux, pris de vitesse, en donnent assez systématiquement des estimations supérieures à la réalité (tableau 1).

L'expérience des pays arabes nous placerait ainsi devant un paradoxe : la baisse de la fécondité sans l'émancipation des femmes. Pourtant les causes de cette baisse sont universelles : dans le monde arabe comme ailleurs, elle résulte des transformations du rôle des femmes et de la place des enfants dans la famille et dans la société. Ces évolutions ont accompagné les grandes mutations modernes que sont, entre

autres, l'urbanisation, la tertiarisation des économies et le développement de l'instruction. Pourquoi ces causes ont-elles agi avec retard dans le monde arabe ? Est-ce dû à la religion et à la culture musulmanes, ou bien à des facteurs économiques et politiques ?

◆ Pétrole et fécondité

Il est courant d'attribuer le retard de la baisse de la fécondité dans le monde arabe – comme dans d'autres parties du monde musulman – à l'influence de l'islam [4]. Cette religion entraverait les deux clés du changement démographique que sont l'autonomie des femmes et le déploiement des institutions civiles par lesquelles la population se prend elle-même en charge, en assujettissant les premières à l'autorité masculine et les secondes à l'autorité politique. Pourtant l'islam, qu'il s'affirme au sommet de l'État ou à la base de la société, n'a pas empêché des évolutions démographiques radicales : par exemple, celle de la république islamique d'Iran, pays placé sous la poigne du plus intégriste des clergés mais où la baisse de la fécondité pourrait bien avoir été l'une des plus rapides de l'histoire [5], ou celle de l'Algérie, pays dont la fécondité s'effondre dans les années 1990 au moment précis où l'islamisme se fait le plus actif dans les rangs de la population.

Ce n'est pas seulement la religion musulmane que les pays arabes ont en commun, mais aussi une forte dépendance économique à l'égard des revenus du pétrole : dépendance directe pour les grands exportateurs d'hydrocarbures (Arabie saoudite, Irak et principautés du Golfe à l'est, Libye et Algérie à l'ouest), ou indirecte pour les autres pays, où des retombées substantielles de la richesse pétrolière parviennent par les canaux de l'aide au développement, de l'investissement privé et

* Institut national d'études démographiques

des remises d'épargne des travailleurs émigrés. L'économie pétrolière a connu un extraordinaire essor dans les dix à douze années qui suivirent la guerre israélo-arabe de 1973, dont l'une des conséquences immédiates avait été l'envolée du prix du pétrole. Les revenus issus du pétrole (la rente pétrolière), changeant brusquement d'échelle, permirent aux gouvernements arabes d'installer un système d'État providence en finançant le développement (santé, éducation, etc.) et en subventionnant la consommation.

Tandis que les actions de développement jouaient en faveur d'une baisse de la fécondité, la subvention de l'économie des ménages abaissait le coût de l'enfant et pouvait donc produire l'effet inverse. C'est ce qui se passa dans un certain nombre de pays arabes, notamment les plus riches en pétrole, dont les gouvernements, parce qu'ils tenaient la population par la redistribution de la rente, purent jouer les forces du conservatisme contre celles du changement. En matière sociale, le conservatisme se traduisit notamment par le maintien d'un niveau très bas de l'activité économique parmi les femmes mariées. Ainsi, par le double biais de l'abaissement des coûts de la fécondité et du confinement de la femme au foyer, la rente pétrolière favorisait une fécondité haute. En quelque sorte, la rente « produisait » de la population.

La crise pétrolière commencée au milieu des années 1980 mit fin à ce mécanisme. La chute du prix du pétrole entraîna celle de la rente et tous les États, à l'exception des principautés du Golfe, adoptèrent bientôt des programmes de réforme économique dont les familles firent les frais. L'âge au mariage s'éleva, la tendance étant accentuée par l'habitude prise au temps de l'euphorie pétrolière de réunir une dot substantielle afin de se marier, que le prétendant mettait désormais de nombreuses années à réunir. Une fois marié, le couple mit moins d'enfants au monde, car les aspirations qu'il avait apprises à nourrir pour eux durant la période précédente étaient entrées dans les mœurs tandis que le coût de la vie ne cessait de renchérir. La succession de ces périodes économiques creusa un fossé entre les générations : les enfants de l'État providence et ceux de l'ajustement structurel [6].

◆ Une catégorie émergente : les jeunes femmes célibataires

Au début, la baisse de la fécondité dans les populations arabes est venue surtout du recul de l'âge au premier mariage chez les femmes [3] [7]. Dans la génération née en 1950, les trois quarts des jeunes filles étaient mariées avant l'âge de vingt ans, contre un tiers seulement dans la génération née en 1970. En une petite génération, l'âge au mariage est passé de moins de vingt ans à plus de vingt-cinq ans en moyenne.

Comment expliquer que l'âge des jeunes filles au mariage ait tant reculé ? La prolongation des études est une première raison. Elle explique la résorption des

mariages précoces, mais non l'apparition en grand nombre de mariages très tardifs : jusqu'à 15 ans, la scolarisation des filles est désormais la règle, mais au-delà de 20 ans, elle reste limitée à une minorité. À 20-24 ans, les taux de célibat des jeunes femmes sont ainsi beaucoup plus élevés que leurs taux de scolarisation : 47 % contre 10 % en Syrie (recensement de 1994), 84 % contre 17 % en Tunisie (1994), 56 % contre 18 % en Égypte (1996).

L'activité professionnelle est une autre cause de mariage tardif. Dans ces sociétés, le fait pour une femme mariée d'avoir une activité économique qui la mène hors du foyer conjugal n'est pas encore vraiment accepté. Dans les pays arabes couverts par les enquêtes sur la fécondité des années 1990, on trouve à 25-29 ans un taux moyen d'activité féminine de 31 % chez les célibataires, contre 18 % chez les femmes mariées, qu'elles aient eu des enfants (18 %) ou non (17 %) : il semble bien que ce soit la présence d'un mari plutôt que celle d'enfants à élever qui pousse les femmes à se retirer de la vie professionnelle. En plaçant des femmes en nombre croissant sur le marché du travail, les transformations économiques en cours – aussi bien la montée de professions spécifiquement féminines (enseignement, santé, administration, etc.) que la détérioration des conditions de vie liée à la fin de l'État-providence – auraient ainsi contribué à retarder leur mariage.

Le retard du mariage est volontiers interprété comme un signe de l'émancipation des femmes arabes. Les deux motifs évoqués ci-dessus, prolongation des études et entrée dans la vie active, donnent raison à une telle interprétation, dans la mesure où les années de célibat sont pour un certain nombre de jeunes femmes une période d'accumulation d'un capital, en compétences ou en biens matériels, ainsi que de réalisation personnelle. Mais l'émancipation n'est pas complète, car la femme célibataire continue de relever de l'autorité de son père ou, à défaut, de son tuteur. C'est dans sa famille de naissance qu'elle vit jusqu'au moment du mariage. Il en est de même pour l'immense majorité des jeunes gens : dans les milieux populaires d'une grande mégapole comme Le Caire, les étudiants de sexe masculin et les soldats sont les seuls célibataires qui résident hors de leur famille d'origine. L'allongement de la période pré-maritale parfois au-delà de 25 ans et jusqu'à près de 30 ans (28 ans au Maroc urbain, 29 ans en Libye), a créé une catégorie dans la population : celle des jeunes femmes célibataires. Ce nouveau groupe n'a pas encore trouvé sa place véritable dans la société, et encore moins conquis sa reconnaissance par le droit.

◆ De plus en plus scolarisées, mais moins actives que les hommes

De plus en plus de femmes voilées circulent dans les rues des villes arabes. Faut-il y lire une recrudescence du piétisme ? Ou plutôt la présence accrue des

femmes dans l'espace public, le foulard islamique leur permettant de s'y déplacer librement? L'école est l'institution qui a véritablement ouvert les portes de l'espace public aux jeunes filles, auparavant confinées dans l'univers domestique dès la puberté. Cette ouverture a-t-elle été jusqu'à l'égalité totale des sexes devant l'instruction? En Égypte, le déficit en filles parmi la population bénéficiant d'une instruction scolaire s'est régulièrement résorbé d'une génération à la suivante (figure 1). Ce pays, qui occupe une position moyenne de ce point de vue, renvoie ainsi l'image rassurante d'une marche ininterrompue vers l'égalité des sexes. Autrefois, les élèves formaient une population essentiellement masculine (à peine une fille pour trois garçons dans les générations nées vers 1930), aujourd'hui, l'égalité est presque atteinte dans les enseignements primaire et secondaire (90 filles pour 100 garçons dans les générations nées vers 1980), et paraît en bonne voie à l'université (66 filles pour 100 garçons dans la génération 1970).

Contrairement à l'école, les lieux de travail restent relativement fermés aux femmes. D'après la statistique du travail (tableau 1), les pays arabes sont ceux où l'activité économique des femmes est la plus faible au monde. Cependant, diverses enquêtes sur l'emploi du temps des personnes ont montré que les sources statistiques classiques (recensements) sous-estiment la contribution économique réelle des femmes arabes. En effet, celle-ci est en partie composée d'activités exercées dans le cadre du foyer domestique. De plus, ce sont généralement les hommes, peu disposés à reconnaître la nature économique de telles activités, qui répondent aux questions des agents recenseurs. Est-ce pour tenir compte de l'activité féminine non comptabilisée que les publications internationales ont sensiblement réévalué (sans que l'on sache sur quelle base) les taux d'activité féminine fournis par les derniers recensements : une réévaluation de 14 % (recensement de 1996) à 35 % en Égypte, de 15 % (1998) à 30 % en Algérie, de 21 % (1994) à 41 % au Maroc, de 23 % (1994) à 37 % en Tunisie? Toujours est-il que, même réévalués, ces taux restent faibles par rapport à la moyenne mondiale (55 %).

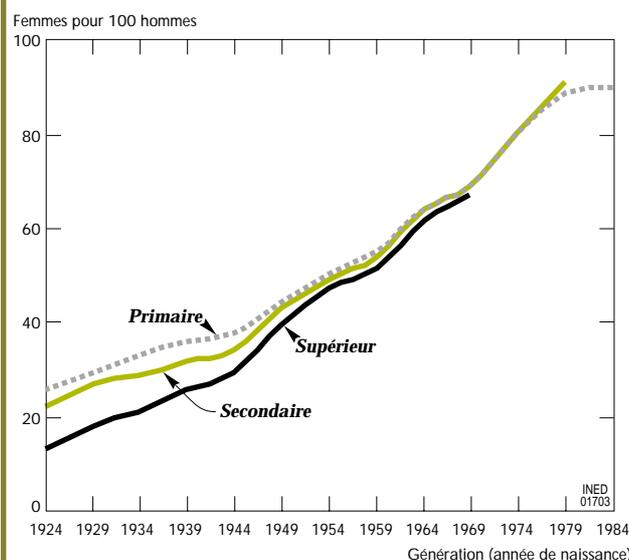
Avec la faible activité économique des femmes, ne tiendrait-on pas l'un des mécanismes par lesquels l'islam aurait contribué à retarder la baisse de la fécondité? Les juristes soulignent que la *Charia*, parce qu'elle reconnaît à la femme le droit de disposer de ses biens propres et ne lui impose aucune obligation de

Tableau 1 - Indicateurs de la condition féminine dans les pays arabes

	Population en 2000 (millions d'habitants)	Indice de fécondité en 2000 (nombre d'enfants par femme)		Proportion de femmes mariées avant leur vingtième anniversaire (%)		Proportion de femmes actives parmi celles de 15 ans ou plus (%)
		Onu	Ined	Génération 1950	Génération 1970	
Pays arabes	284,3	4,2	3,4	74	36	33
<i>dont:</i>						
Égypte	67,9	3,1	3,0	65	41	35
Soudan	31,1	4,7	3,6	84	36	35
Algérie	30,3	3,0	2,7	86	24	30
Maroc	29,9	3,2	2,7	73	29	41
Irak	22,9	5,0	-	-	-	-
Arabie saoudite	20,3	5,9	4,2	83	39	21
Yémen	18,3	7,6	5,7	88	64	31
Syrie	16,2	3,8	3,6	65	37	29
Tunisie	9,5	2,2	-	67	20	37
Libye	5,3	3,6	-	83	9	25
Jordanie	4,9	4,5	3,9	55	27	27
Liban	3,5	2,2	1,9	44	21	30
Palestine	3,2	5,6	5,6	-	-	8
Mauritanie	2,7	6,0	-	-	-	63
Émirats	2,6	3,0	-	88	33	32
Oman	2,5	5,6	-	96	56	19
Koweït	1,9	2,8	3,3	65	29	37
Qatar	0,6	3,5	-	-	-	41
Bahreïn	0,6	2,4	-	77	21	34
Monde	6 010,1	2,7	-	-	-	55

Sources : Nations unies, 2002 [1]; Courbage, 2001 [2]; Rashad et Osman, 2003 [3]

Figure 1 - Nombre de femmes pour 100 hommes dans la population ayant été scolarisée en Égypte



Source : recensement de 1996

contribuer financièrement à l'entretien de la famille lorsqu'elle a des ressources, conforte la réticence de l'homme à laisser travailler sa femme. Mais il faut se garder de déduire les pratiques des textes. Des travaux d'anthropologues montrent en effet que la raison économique prime sur une interprétation étroite du droit : dans les classes urbaines affectées par la crise actuelle, il n'est pas rare que l'homme dépende du travail de sa femme et qu'il ait alors soin de ne pas user des prérogatives que lui donnerait le droit pour limiter les mouvements de celle qui soutient la famille. Pour l'économie du ménage, le travail de la femme est une réponse à la baisse du salaire réel de l'homme.

Au temps de l'État providence, la faible participation des femmes aux activités économiques était une raison de leur fécondité élevée. L'augmentation modérée de l'activité féminine enregistrée avec la crise suffirait-elle à expliquer l'effondrement de la fécondité ? Vraisemblablement non. C'est plutôt l'insuffisance des revenus du ménage, aggravée par la faible activité féminine, qu'il faut invoquer. L'État providence a élevé les aspirations et le niveau d'investissement matériel des parents pour leurs enfants, tandis que l'ajustement structurel a diminué leurs ressources réelles. Ainsi, l'émancipation incomplète de la femme se traduisant par sa faible contribution aux revenus du ménage, devient un facteur même du contrôle des naissances (1). Ainsi s'expliquerait le paradoxe énoncé au début, celui d'une transition de la fécondité sans émancipation (complète) des femmes.

◆ La fin du système patriarcal

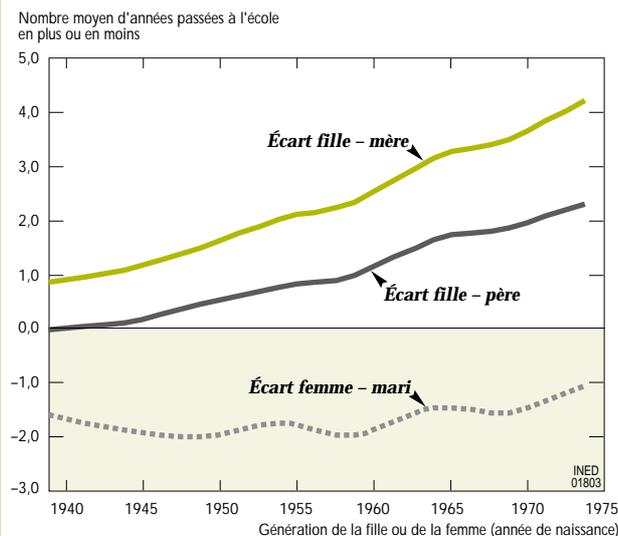
Quelles perspectives les évolutions décrites ci-dessus pourraient-elles ouvrir ?

Le changement démographique met à mal le système patriarcal, qui réglait l'ordre familial depuis des temps immémoriaux. Ce système avait deux piliers : la subordination des frères cadets à l'aîné dans la fratrie, et celle des filles et des femmes aux hommes au sein de la famille ou du couple. La baisse de la fécondité sape les fondements du premier pilier. Le fait que la famille moderne tende à ne compter que deux enfants, soit en moyenne un garçon et une fille, réduit tout bonnement la possibilité d'une hiérarchie entre frères.

Le second pilier peut encore s'appuyer sur le droit, dont l'inspiration en matière de statuts personnels reste la *Charia*. Mais la distance entre le droit et les pratiques réelles se creuse. La diffusion de l'instruction n'a pas seulement affecté la hiérarchie des sexes, mais aussi celle des générations. Mesuré par le nombre moyen d'années passées à l'école, l'écart entre le niveau scolaire des enfants et celui des parents n'a cessé de se creuser (figure 2). À partir des générations nées dans les années 1950, les filles ont non seulement reçu plus d'instruction que leurs mères, mais également

(1) L'inactivité de la femme mariée augmente le coût relatif des enfants, tandis que son activité augmente leur coût d'opportunité (manque à gagner durant les cessations temporaires d'emploi occasionnées par l'éducation des enfants).

Figure 2 - Écart de niveau d'instruction en Égypte



Note : Par hypothèse, l'écart d'âge entre femme et mari est fixé à 5 ans, entre fille et mère à 30 ans et entre fille et père à 35 ans.
Source : Recensements de 1986 et 1996.

plus que leur père. L'instruction étant un ingrédient de l'autorité, le dépassement des pères par les filles pourrait bien mettre au défi l'ordre patriarcal. Désormais, les femmes sont presque aussi instruites que les hommes de leur génération, leur activité économique les introduit en nombre croissant dans un monde où elles côtoient des hommes étrangers à leur parenté, et où le marché du travail les met en compétition avec eux. La mobilisation féminine et l'action civile et politique visant à la réforme des statuts personnels, telles qu'elles sont désormais engagées dans nombre de pays arabes, devraient priver le système patriarcal de ce qui lui reste d'assise.

RÉFÉRENCES

- [1] Onu - United nations development program and Arab fund for economic and social development, *Arab human development report 2002. Creating opportunities for future generations*, 2002
- [2] Youssef COURBAGE - *Nouveaux horizons démographiques en Méditerranée*, Coll. «Les cahiers de l'Ined», n°142, Ined, 1999
- [3] Hoda RASHAD et Magued OSMAN - «Nuptiality in Arab countries: changes and implication», in Nicholas Hopkins ed. *The new arab family*, Cairo papers in social sciences, vol. 24/1-2, pp. 20-50, The American University in Cairo Press, 2003 (à paraître)
- [4] Philip S. MORGAN, Sharon STASH, Herbert L. SMITH et Karen OPPENHEIM MASON - «Muslim and non-muslim differences in female autonomy and fertility: evidence from four Asian countries», *Population and development review*, 28/3: 515-437, 2002
- [5] Marie LADIER-FOULADI - *Population et politique en Iran. De la monarchie à la République islamique*, Coll. «Les cahiers de l'Ined», n°150, Ined, 2003 (à paraître)
- [6] Philippe FARGUES - *Généralités arabes. L'alchimie du nombre*, Fayard, 2000
- [7] Kamel KATEB - *La fin du mariage traditionnel en Algérie ? 1876-1998*, Éditions Bouchène, 2001